

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°68/2020

Nomenclature ACTE :
8.2 Aide sociale

L'an deux mil vingt, le **lundi 9 novembre** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	11	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs :

Gilles JACQUET à Denis BONNEAU
Emilie BERGONHE à Aurélie GILBERT
Nicolas CHEVALLIER à Yolande PASQUET
Christian FOURNET à Philippe PERCHE

Date de la convocation :
3 novembre 2020

Secrétaire de séance : Josette DOURBIAS

Date d'affichage :

FINANCEMENT DES COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Vu la réunion de la commission d'aide sociale en date du 2 novembre 2020,

Considérant que le repas des aînés organisé habituellement en janvier ne pourra pas se dérouler en 2021 au vu du contexte sanitaire actuel,

Considérant que les membres de la commission ont proposé en contrepartie de concevoir des petits colis de Noël destinés aux hérissonnais(es) de plus de 70 ans avec le budget prévu pour l'organisation du traditionnel repas soit 2 200,00 €.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la commission d'aide sociale pour un budget maximum de 2 200,00 €.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Hérisson, le 12 novembre 2020
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

